

N°2021/041

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : **Direction des services techniques**

Objet : Décision portant création d'une ligne dans le cadre du contrat d'Alcetis-connect

Titulaire : Société ALCETIS - 6 rue Simone Bigot 93360 NEUILLY PLAISANCE

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1/08/1996 modifiée,

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, notamment son article R2123-1,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU la décision n°15/068 du 18 mai 2015 portant sur la signature d'un contrat sur les conditions générales de vente applicables à l'ensemble des produits d'Alcetis-connect,

VU la décision n°16/045 du 18 février 2016 sur la signature d'un avenant au contrat sur les conditions générales de vente applicables à l'ensemble des produits d'Alcetis-connect,

VU la décision n°16/111 du 5 octobre 2016 sur la signature d'un avenant au contrat sur les conditions générales de vente applicables à l'ensemble des produits d'Alcetis-connect,

VU la décision n°18/029 du 21 février 2018 sur la signature d'un avenant au contrat sur les conditions générales de vente applicables à l'ensemble des produits d'Alcetis-connect,

VU la demande d'ouverture de compte pour la direction des services techniques transmis à la ville et validée par les services concernés.

CONSIDÉRANT, la nécessité pour les services de la ville de procéder à la création d'une nouvelle ligne dans le cadre du contrat conclu le 2 avril 2015 avec Alcetis-connect.

CONSIDÉRANT, que le site concerné est situé au 377 rue de Meaux.

CONSIDÉRANT, que sa mise en service nécessite l'autorisation d'une ouverture de compte pour l'installation téléphonique du site suivant : Direction des services techniques sise 377 rue de Meaux.

CONSIDÉRANT, que la création de la ligne nécessite le paiement d'un montant forfaitaire de 325,00 € HT pour la mise en service et d'un montant mensuel de 51,10 € HT pour l'abonnement.

CONSIDÉRANT, que la présente prestation prend effet à compter de la mise en service.

ARTICLE 1 : **APPROUVE**, la création de ladite ligne par la société ALCETIS sise 6 rue Simone Bigot 93360 NEUILLY-PLAISANCE et ce pour un montant forfaitaire de 325,00 € HT pour la mise en service et un montant mensuel de 51,10 € HT pour l'abonnement.

ARTICLE 2 : **DIT**, que la prestation prend effet à compter de sa mise en service.

ARTICLE 3 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision :

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée : à la direction des finances

- et notifiée à la société ALCETIS

Fait à Vaujours, le 21 juin 2021

« Certifié exécutoire
Compte-tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »



Le Maire,

Dominique Bailly
Dominique BAILLY
Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210706-2021-041-AR
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Demande d'ouverture de compte (Voix)

INFORMATION - SITE D'INSTALLATION CLIENT

Société	SERVICES TECHNIQUES				
Adresse	377 rue de Meaux				
Code Postal	93410	VAUJOURS	N° Siret	000 000 000 00000	
Batiment		Escalier	Etage		
Contact sur site	0		Email	0	
Téléphone	0		Mobile		
Horaire d'ouverture du site					

Marque de votre IPBX	Aucun	Autres	
Version de votre IPBX		Nombre de postes	

SERVICES VOIX

	Nbre	Type de forfait	Prix	Abonnement (HT/mois)	Mise en service
SIP Trunk (par appel simultané)	4	Aucun	3	12,00	-
Selection Directe à l'arrivée	10		0,91	9,10	-

Routeur Resobox (Opnsens)	1	DoubleWAN	30	30,00	250,00
---------------------------	----------	-----------	----	--------------	---------------

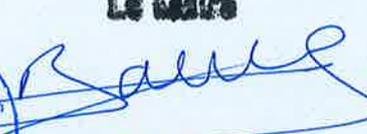
PORTABILITE

	Nbre	Prix	Total
Portabilité de numéros (par numéro)	10	7,5	75,00

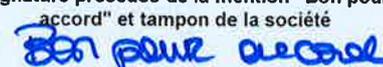
	Nbre	Prix	Abonnement (HT/mois)	Mise en service	Email
Fax2Mail - Mail2Fax Mono-emetteur *	0	6,00	-	-	Mail de reception
Option Mail2Fax 50 emetteurs	0	10,00	-	-	Joindre liste

VALIDATION DU BON DE COMMANDE

Mise en service HT :	325,00 €	Abonnement HT :	51,10 €
----------------------	-----------------	-----------------	----------------

Signataire:
Fonction: **Le Maire**


Dominique BAILLY
Vice-président Grand Paris - Grand Est

Signature précédée de la mention "Bon pour accord" et tampon de la société


Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210706-2021-041-AR
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021